Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 72 (1980)

Heft: 5-6

Artikel: Les "contrats de rachat" s'avèrent rentables

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-386003

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les «contrats de rachat» s'avèrent rentables

Le chemin de l'industrialisation promet, pour le tiers monde, d'être bien cahoteux au cours des années quatre-vingt. L'aide des pays riches stagne, les emprunts internationaux et privés sont onéreux et de plus en plus difficiles à obtenir.

Circonstance aggravante, beaucoup d'usines du tiers monde installées à grands frais sont contraintes de fonctionner au ralenti à cause des barrières commerciales.

Les contrats de compensation interne constituent une formule permettant d'échapper à ces difficultés en jumelant des ventes internationales d'usines et des contrats de rachat d'une partie de leur production.

Dans la crise économique actuelle, ces opérations de rachat sont de plus en plus fréquentes et présentent pour le pays en développement des avantages évidents: accès plus facile au crédit à long terme, marché assuré pour amortir l'investissement et, surtout, possibilités d'emploi accrues.

Pour le pays vendeur, l'avantage commercial est toutefois fréquemment éclipsé par les craintes que le rachat des produits n'aggrave ses problèmes d'emploi.

La question primordiale est ici de connaître le nombre des emplois qui seront créés grâce à la vente de savoir-faire et de compétences sous forme de biens d'équipement et le nombre des emplois qui seront perdus du fait de l'obligation d'importer des produits étrangers.

Il s'agit d'un problème complexe, car les effets salutaires ou défavorables pour l'emploi d'une opération de rachat des produits seront ressentis dans différents secteurs, avec des répercussions sur l'économie entière, et les emplois nouveaux comme les emplois perdus seront variables quant à leur nature et à leur niveau professionnel.

Bilan positif

Une étude¹ qui vient d'être publiée dans la Revue internationale du travail peut servir de modèle utile pour cet exercice d'analyse complexe. Elle procède à un examen rigoureux ce cinq opérations effectuées par des sociétés françaises, comprenant la vente d'une usine pétrochimique, d'une aciérie, d'une usine de fabrication d'appareils ménagers, d'une sucrerie à base d'amidon et d'une usine textile.

Une série de 15 bilans a été établie, montrant le nombre d'années de

¹ André Tiano «Le financement des ventes internationales d'usines par le rachat des produits de ces usines», *Revue internationale du travail*, mars-avril 1980, BIT, Genève.

travail perdues ou gagnées dans chaque branche directement ou indirectement affectée par l'opération, avec ventilation en catégories socioprofessionnelles pondérées par la qualification.

Il en ressort essentiellement que quatre opérations sur cinq ont un bilan positif quelle que soit l'hypothèse. Sur la base des statistiques utilisées, les gains d'emplois sont au total de 5,6 à 5,9 fois supérieurs aux pertes d'emplois dans le cas de l'usine pétrochimique, le coefficient positif étant compris entre 2,5 et 3,2 pour l'aciérie, 1,54 et 6,11 pour la sucrerie, 1,3 et 1,5 pour l'usine de fabrication d'appareils ménagers.

Bilan négatif pour les textiles

Le bilan est défavorable, ou au mieux incertain, pour l'usine textile. Ce résultat médiocre tient au prix du produit racheté. Les prix doivent être bas en raison de la forte concurrence sur le marché textile et il faut exporter une part considérable de la production pour rembourser l'usine, ce qui, indique l'étude, détermine dans le pays importateur la perte de nombreux emplois.

L'usine textile devrait livrer chaque année au pays ayant fourni l'établissement 31 % de sa production, la sucrerie et l'aciérie ne devant livrer respectivement que 23,5 et 16,85 % de la leur.

Un préjugé démoli

L'auteur de l'étude, le professeur André Tiano, conclut qu'il a, en somme «sans le moindre doute démoli un préjugé: les ventes d'usines financées par le rachat des produits ne sont pas nocives pour l'emploi des pays développés, et les pouvoirs publics ou les syndicats auraient tort de s'y opposer».

L'étude a le mérite de fournir à toutes les parties intéressées un instrument d'analyse qui permet de distinguer les cas ne présentant aucun danger de ceux qui appellent une certaine réflexion.